

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de St-Herménégilde**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 21 juin 2012, à 21h30, présidée par la Maire Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers :

Mme Sylvie Viau	M.	Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M.	Jean-Claude Charest
M. Réal Crête	M.	Ronald Massey

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

**2012-06-21-01: AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ**

Un avis de convocation de cette session a été signifié par écrit, tel que requis par le code municipal.

**2012-06-21-02: DOSSIER DE LA PLAGE**

Dossier toujours à l'étude.

**2012-06-21-03: ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK – NOUVELLE PROPOSITION**

ATTENDU QUE l'entente actuelle portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture de la Ville de Coaticook se termine en août 2012 ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a refusé la première proposition de la Ville de Coaticook en date du 22 février 2012 visant à renouveler ladite entente pour les années 2012 à 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook revient avec une nouvelle proposition en date du 17 mai 2012 ;

Vote : Pour : Sylvie Viau, Jean-Claude Daoust, Jean-Claude Charest, Ronald Massey  
Contre : Réal Crête et Mario St-Pierre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu ;

D'accepter la nouvelle offre de la Ville de Coaticook en vue du renouvellement de l'entente intermunicipale sur les équipements de loisirs, laquelle prévoit une augmentation de 15% en 2012-2013 et une augmentation de 5% par année pour les 4 années subséquentes tel que décrit dans la résolution no 12-05-31312 de la Ville de Coaticook;

QUE la présente résolution soit adressée à toutes les municipalités concernées par ce projet d'entente.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2012-06-21-04: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust propose la levée de l'assemblée à 21h33.

Adopté.

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.